Hiver 2026-2027 : l’AMMPS exhorte les établissements pharmaceutiques et

Compte Test - 2026-11-23 22:56:56 - Vu sur pharmacie.ma

Face à la recrudescence saisonnière des infections respiratoires, l’Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) demande aux établissements pharmaceutiques industriels et aux grossistes-répartiteurs d’anticiper les besoins de l’hiver 2026-2027. Dans une note publiée le 13 novembre, elle les invite à adapter leurs programmes de production, d’importation et de distribution pour assurer un approvisionnement régulier du marché marocain. L’Agence rappelle la nécessité de maintenir les stocks de sécurité conformément à la réglementation en vigueur et de veiller à la disponibilité des médicaments essentiels utilisés contre les pathologies hivernales. Elle accorde une attention particulière aux nourrissons et aux enfants. Pour cette tranche d’âge, la disponibilité d’un médicament dépend aussi de sa présentation. Une spécialité peut rester accessible alors que la forme pharmaceutique ou le dosage adapté à l’enfant est difficile à obtenir. Tout risque de tension ou de rupture susceptible d’affecter la disponibilité d’un médicament doit être signalé sans délai à l’Observatoire du médicament, à l’adresse observatoire@ammps.gov.ma. Dans la mesure du possible, le signalement doit préciser le médicament concerné, les stocks encore disponibles et les mesures correctives envisagées. L’Agence cherche ainsi à repérer les difficultés avant qu’elles ne perturbent durablement l’approvisionnement. Pour l’officine, l’intérêt du dispositif tient à la précocité des alertes. Des commandes répétées qui restent sans suite pour un même dosage pédiatrique peuvent constituer un premier signal. Lorsque des difficultés similaires sont observées dans plusieurs officines ou chez plusieurs grossistes, leur rapprochement aide à déterminer si le problème dépasse le marché local et mérite une réponse coordonnée.